

<http://www.fenvac.fr/azf-un-septieme-anniversaire-de-la>



AZF : un septième anniversaire de la catastrophe dans l'attente du procès pénal

- Revue de presse -

Date de mise en ligne : samedi 20 septembre 2008

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Les commémorations prévues dimanche à l'occasion du septième anniversaire de l'explosion de l'usine AZF, qui fit 30 morts et des milliers de blessés le 21 septembre 2001 à Toulouse, se tiendront à l'approche de la tenue en février prochain d'un procès très attendu.

Ce procès pénal s'ouvrira le 23 février 2009 pour trois à quatre mois dans la grande salle municipale Jean-Mermoz, mise à disposition par la mairie, aucune salle du Palais de justice n'étant assez grande pour accueillir tout le monde.

Sur le banc des prévenus, Serge Biechlin, ancien directeur d'AZF mis en examen en juin 2002, et la société Grande Paroisse, propriétaire de l'usine et filiale du groupe Total, en qualité de personne morale, mise en examen en mai 2006, comparaîtront pour "homicides et blessures involontaires" et "destructions de biens".

Dans cette affaire, 12 autres personnes avaient été mises en examen avant de bénéficier d'un non-lieu en cours d'instruction.

Le renvoi de M. Biechlin et de Grande Paroisse devant le tribunal correctionnel a été ordonné en juillet 2007 par le juge d'instruction Thierry Perriquet. Dans le même temps, le magistrat a prononcé trois non-lieux en leur faveur concernant les plaintes pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "entrave à l'enquête pénale" déposées par l'association des familles de victimes.

Cette semaine, un nouvel épisode juridique s'est ajouté avec la citation directe déposée par Me Christophe Léguevaques, avocat de l'Association des sinistrés du 21-Septembre, visant le groupe Total et son ancien PDG Thierry Desmarest. Le tribunal correctionnel se prononcera le 10 novembre prochain sur la recevabilité de cette citation directe.

"L'instruction a montré qu'il y avait eu de graves violations des règles de sécurité sur le site AZF, imputables à la politique générale d'économies imposées par Total à ses filiales et ses usines. Notre objectif est de faire comparaître Total et son dirigeant lors du grand procès de la catastrophe afin qu'ils répondent de leurs actes", a déclaré à l'Associated Press Me Léguevaques en précisant que les associations de victimes avaient aussi demandé à ce que le procès soit filmé "pour l'histoire".

"La question de la citation directe a déjà été évoquée durant l'instruction et rejetée. Il s'agit essentiellement d'un acte de communication", a répondu à l'AP Me Daniel Soulez-Larivière, avocat de Total.

Le 21 septembre 2001, l'explosion à l'usine AZote Fertilisants (AZF) avait provoqué une secousse équivalente à un séisme de 3,4 degrés sur l'échelle de Richter. Au terme de cinq années d'investigations, les experts judiciaires ont conclu dans leur rapport final, remis le 16 mai 2006, à un accident chimique provoqué par la mise en contact, vingt minutes avant l'explosion, de DCCNa, un produit chloré, avec une demi-tonne de nitrate d'ammonium. Selon ces mêmes experts, qui ont écarté les scénarii d'une explosion due à un météorite, au gaz ou à un arc électrique, c'est une série de "négligences" et de "dysfonctionnements" qui a rendu possible le mélange accidentel de ces produits.

L'onde de choc de l'explosion avait soufflé ou endommagé de nombreux bâtiments à des kilomètres à la ronde. Un bilan de la préfecture de Haute-Garonne a fait état de 30.000 logements endommagés ou sinistrés, ainsi que 82 écoles primaires, 18 crèches et haltes garderies, 11 lycées, 18 collèges, quatre établissements d'enseignement supérieur et 77 équipements municipaux touchés à des degrés divers par l'explosion.

[Le Nouvel Observateur](#), AP, 20.09.2008
